



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/12/2015

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 10/11/2015

Affichée le : 10/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Maire

Présents :

MM. CHALARD, CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMpte,
Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE,
M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES,
M. CORONAS, Mmes FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI,
Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, MM. RICCO, STUPAR,
Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT,
M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE,
GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN,
Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mmes VALLOIS-ROUET, RIMBAULT-RAITIERE, Adjointes
Mme BALLON, M. MIREBEAU, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme VALLOIS-ROUET	Mme SARRAZIN-BAUDOUX
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS
M. TRICOT à compter de la délibération n° 58	M. BERTHIER
M. COMpte à compter de la délibération n° 18	M. HOFNUNG
M. AIME jusqu'à la délibération n° 2	M. HALLOUMI
Mme GERARD jusqu'à la délibération n° 2	M. BELGSIR
Mme BALLON	M. BLANCHARD
M. BLUSSEAU à compter de la délibération n° 2	M. JEAN
M. MIREBEAU	M. LUCAUD
Mme LABAYE à compter de la délibération n° 32	Mme FRAYSSE

Observations : Approbation des procès verbaux des séances du Conseil municipal des 16 février 2015, 30 mars 2015 et du 29 juin 2015.

Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leurs avenants.

La présidence de la séance est assurée par M. CORNU, Adjoint, pour les délibérations 27 et 32 et M. CHALARD pour les délibérations 88 et 89.

N°: 18

Date réception Préfecture :
11/12/2015

Conseil du 07/12/2015	Identifiant : 2015-0408	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS Poitiers DIRECTION ANIMATION ET VIE LOCALE SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE Centre d'Activité Musées		Titre : 74 - Produits des services du domaine et ventes diverses - Musées - Tarification année 2016
Etudiée par : Le Bureau municipal du 09/11/2015 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 16/11/2015 La commission des Finances du 30/11/2015		
Rapportée par : MICHEL BERTHIER		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 2. Fiscalité

Pour l'année 2016, il vous est proposé de mettre en place les tarifications suivantes

I / TARIFS ENTREES

Tarif		Conditions
Plein	4,50 Euros (dernière modification en 2010)	Adulte à partir de 18 ans
Réduit	2 Euros	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 – 3 – 4 et 5 èmes dimanche de chaque mois ➤ Groupe à partir de 5 personnes payantes ➤ Exceptionnellement lors de fermeture de salle (1)
Gratuit	<u>Bénéficiaires (2)</u>	<p>Jours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi et le 1^{er} dimanche de chaque mois - Jeune jusqu'à 17 ans révolus, étudiant, apprenti, - Accompagnateur d'enfant pendant les animations éducatives, - Accompagnateur groupe, - Groupe scolaire, centre de loisirs et maison de quartier - Personne handicapée - Bénéficiaire des minima sociaux - Guide-conférencier, - Enseignant, journaliste dans le cadre de leurs missions, - Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de la Société des Amis des Musées de Poitiers et de l'Association Régionale des Amis des Musées Poitou-Charentes - Personnel scientifique des musées détenteur de cartes professionnelles (ICOM, AGCCPF, Ministère de la Culture), - Adhérent à la Maison des artistes, - Bénéficiaire des cartes « Bourse spectacle », « carte culture » et « abonnement musées de Poitiers »

(1) Tarif réduit exceptionnel pendant l'installation d'expositions ou de l'organisation de spectacles, lors de la réalisation de travaux ou d'évènements limitant l'accès à une part significative des salles du musée Sainte-Croix.

(2) La gratuité est accordée sur présentation d'un justificatif

II / TARIFS ANIMATIONS

1/ animations individuelles (visite commentée, concert, lecture,...)

Le tarif institué pour les animations est à acquitter en sus du droit d'entrée au musée

Prestations	Tarif	Bénéficiaires (1)	
<u>Animation individuelle</u>	4 Euros	- Adulte à partir de 18 ans	
	2 Euros	- Abonné musées de Poitiers, - Etudiant, apprenti, - Membre de la SAO, SAMP, ARAMPC, guide-conférencier, personnel scientifique des musées détenteur de cartes professionnelles (ICOM, AGCCPF...), journaliste, enseignant, adhèrent à la Maison des artistes - Personne handicapée - Bénéficiaire des minima sociaux, - Bénéficiaire de la bourse spectacle ou de la carte culture	
	Gratuit	<u>Jours</u>	- Animations estivales du mardi au-delà de 19 heures
		<u>Bénéficiaires</u>	- Jeunes de moins de 18 ans
<u>Ateliers jeux</u> Extra-scolaire	4 Euros	- Enfant domicilié à Poitiers	
	6 Euros	- Enfant domicilié Hors-Poitiers	
	Gratuit	- Accompagnateur d'enfant âgé de moins de 7 ans et d'enfant handicapé.	
<u>Anniversaire au musée</u> (sur réservation)	5 Euros	- Enfant domicilié à Poitiers	
	7 Euros	- Enfant domicilié Hors-Poitiers	
	Gratuit	- Accompagnateur (un seul par groupe)	

(1) Tarif réduit accordé sur présentation de justificatif

2/ Animation en groupe

2A / Adultes

Animations	Tarif	Conditions
Visite commentée (groupe inf. à 10 pers. sur réservation)	2 €uros P/personne	- Groupe adulte inférieur à 10 personnes
Visite commentée (groupe de 10 à 25 personnes – sur réservation)	49 €uros	- Groupe adulte de Poitiers
	59 €uros	- Groupe adulte Hors-Poitiers
Conférence extérieure (sur les collections du musée)	98 €uros	- Groupe adulte de Poitiers
	143 €uros	- Groupe adulte Hors-Poitiers

2B / Groupe scolaire, centre de loisirs et maison de quartier

Bénéficiaires	Tarif	Animation
Ecole maternelle, élémentaire, centre de loisirs	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> Visite et/ou atelier
Etablissements à partir du secondaire (collège, lycée, université, école d'enseignement supérieur, centre de formation, ...)	25 €uros	<ul style="list-style-type: none"> Une heure visite et/ou atelier
	35 €uros	<ul style="list-style-type: none"> Une heure et demie visite et/ou atelier
	46 €uros	<ul style="list-style-type: none"> Deux heures visite et/ou atelier

III/ ABONNEMENT - CONVENTION ANNUELLE

1/ Carte d'abonnement aux musées de Poitiers

Tarifs	Bénéficiaires	Validité et accès
10 €uros	Toute personne à partir de 18 ans	La carte d'abonnement est valable un an à compter de sa délivrance. Elle permet : <ul style="list-style-type: none"> l'accès gratuit aux musées de Poitiers, la gratuité pour 3 visites commentées au choix, et le tarif réduit sur les suivantes, l'abonnement aux programmes culturels des musées, l'invitation aux vernissages d'exposition.
4 €uros	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant, apprenti Personne handicapée Bénéficiaire des minima sociaux, Adulte inscrit aux ateliers de pratiques artistiques, Bénéficiaire de la bourse du spectacle ou de la carte culture. 	

2/ Convention annuelle pour les partenaires porteurs de projets éducatifs et culturels

Animations dans le cadre des actions culturelles et pédagogiques (dans le musée ou à l'extérieur)

Nombre de Séance dans l'année	Tarif	Conditions
1 à 6 séances	63 €uros	- Institution domiciliée à Poitiers
	102 €uros	- Institution domiciliée Hors-Poitiers
7 à 12 séances	73 €uros	- Institution domiciliée à Poitiers
	112 €uros	- Institution domiciliée Hors-Poitiers

IV / TARIFS LOCATION MUSEE

Soirée Prestige

Location du musée en soirée à partir de 18h : forfait de 2000 € sans prestataire extérieur

La gratuité pourra être accordée, à titre exceptionnel et sur demande préalable à Monsieur le Maire ou au directeur des musées :

- Lors des manifestations nationales (journées du patrimoine, nuit des musées,...)
- Lors d'évènements organisés par la Ville ou la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, notamment ceux liés à la valorisation du patrimoine.

Dans le cadre d'une convention de partenariat :

- Aux organismes de formation et aux associations
- Aux invités et partenaires de la Ville dans le cadre d'opérations spécifiques.

VENTE DE TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

Photos numériques

- Moyenne définition (72dpi ou équivalent)

Envoi par mèl :

Image 4 €

Forfait 4 à 12 images 13 €

Gravure sur support optique, en sus, par commande :

CD 3 €

DVD 5 €

- Haute définition (300dpi ou équivalent) :

Image 8 €

Droits de reproduction 75 € + 1 justificatif

**TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER
2016**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes conventions à intervenir,
- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016,
- d'encaisser les recettes correspondantes, à la sous-fonction 322 Musées (service gestionnaire 5140) article 7062.

AFFICHEE LE : 10/12/2015

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, PROST, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT, MM. POTHIER-LEROUX, ROBLOT, Mmes FRAYSSE, LABAYE, MM. ARFEUILLERE, GRASSET, MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN, Mme HOUSSEIN.

Nombre : 16

Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus : Départ de M. COMPTE

Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :

